

entendu le ministre des Transports (M. Pictergill) demander à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles): Allons-nous ressusciter une question qui a déjà été décidée à cette session-ci?

M. Knowles: Renverser la décision.

M. Nugent: Oui, c'est exact. Le ministre des Transports a dit, au cours de son raisonnement au sujet de la question de savoir si l'amendement était recevable, que si nous devons le renvoyer maintenant à un comité avant que la Chambre ait décidé d'imposer à la discussion de la question une limite de temps, ce serait renverser la décision qui a déjà été prise sur cette question. A ce raisonnement, j'ai opposé l'argument qu'à mon avis la Chambre peut renvoyer à un comité une question que le comité a déjà tranchée, et j'ai dit que cela s'était produit à maintes reprises.

Si l'on parcourt le rapport du comité que l'on nous demande d'approuver, on constate que la première question réglée par le comité portait sur la question de savoir si l'on devait avoir un ou deux drapeaux. Sur ce point, on constate que l'accord a été unanime. Ce comité, que nous avons tant lutté pour faire instituer et qui, nous l'espérons, allait donner à la population du Canada l'apparence du moins que des membres du Parlement allaient examiner l'affaire avec sérieux, ce comité, dis-je, dont les membres seraient guidés par leur conscience en qualité de Canadiens connaissant véritablement le sens des symboles, au lieu simplement d'agir en politiciens suivant des directives de parti, a voté à l'unanimité en faveur d'un drapeau unique. J'aurais pensé—et j'espère la chose encore réalisable—que le ministre des Transports, étant donné sa connaissance parfaite du Règlement, allait faire cause commune avec moi lorsque j'ai dit qu'il était tout à fait anti-réglementaire pour le comité de soulever à nouveau le même point qu'il avait réglé et tranché auparavant. Il était tout à fait irrégulier de chercher par la suite à relever le même point, de se prononcer en faisant preuve de partialité pour en arriver à une autre décision que celle qui avait d'abord été prise. Cette façon d'agir n'était pas seulement irrégulière, mais elle mettait en doute l'intégrité des membres du comité. C'est faire insulte aux députés que de laisser entendre que les membres du comité pouvaient se prononcer librement sans tenir compte des directives du parti libéral. Je prétends qu'une pareille chose n'aurait pu se produire sans les directives du premier ministre.

[M. Nugent.]

Monsieur l'Orateur, je remarque que je ne semble pas émouvoir les députés libéraux de l'arrière-plan et je présume que j'étais un peu trop naïf de me plaindre du peu d'intégrité des députés libéraux qui ont fait partie du comité spécial sur le drapeau. Je suis peut-être naïf en prétendant que cette question est d'une telle importance pour les Canadiens et si sacrée pour tous ceux qui ont foi comme moi-même en notre pays qu'on n'aurait pas dû la traiter comme un hochet politique. En quelque sorte, je ne me plains pas de la publicité défavorable que la presse a accordée aux députés de ce côté-ci de la Chambre, parce que durant des semaines nous nous sommes efforcés de faire déferer à un comité cette résolution relative au drapeau. Je ne puis comprendre le tour de prestidigitation politique grâce auquel les libéraux ont convaincu la plus grande partie de la population de ce pays que ce sont les conservateurs qui gaspillent le temps du pays, en discutant du drapeau, alors que ces choses sont menées par un parti libéral absent. Je crois que le parti libéral envenime la plaie en espérant que la population de ce pays sera assez naïve pour accepter que le règlement de la Chambre soit ainsi violé.

Maintes fois, dans cette enceinte, nous avons vu les libéraux exprimer leur mépris à l'égard du Parlement. Cela est devenu évident depuis l'élection au pouvoir du gouvernement libéral qui a refusé de répondre aux questions qui lui étaient posées; leur attitude l'a également prouvé lorsqu'il a été trouvé coupable d'erreurs. Ce qui s'est passé la semaine dernière constitue un exemple frappant de cette attitude. Nous avons vu un ministre de la Justice qui évidemment ignorait entièrement quelles sont ses attributions.

Quand le premier ministre du pays passe son temps dans l'Ouest, comme il l'a fait la semaine dernière, au lieu de rester ici pour répondre au Parlement des actions de ses ministres irresponsables, c'est assurément faire preuve d'une conduite indigne. Le premier ministre avait décidé d'aller faire une excursion électorale dans l'Ouest, ce qui est un affront envers le pays. Il a souligné le besoin d'unité au Canada. A coup sûr, c'en est trop pour ces pauvres Canadiens qui souffrent depuis si longtemps. Jusqu'où va la drôlerie lorsqu'il s'agit de prôner l'unité canadienne? Le premier ministre soutient qu'il faut unir le pays puis il présente la question du drapeau avec parti-pris politique, ce qui ne pouvait manquer de diviser le pays. Il a fait tout son possible pour s'assurer que quoi qu'il arrive, le Parlement sera discrédité; puis il a la témérité de prétendre que cela mettra fin aux critiques qu'on adresse à notre Chambre.